

**COMPTE-RENDU**

**PRESENTS :** Gaétan DUSSOUILLEZ, Thomas GRECARD, Raphaël GROSSIORD - Sandra GROSTABUSSIAT - Sylvie GROSTABUSSIAT – Joris MALLAMACI - Christian ROCHET et Jean-Michel TERRIER

**Excusés :** Florent MILLET (pouvoir à C. ROCHET), Jessica POIGNARD (pouvoir à J. MALLAMACI) et Fabienne MOUY (pouvoir à Sylvie GROSTABUSSIAT)

**Secrétaire :** Raphaël GROSSIORD

**1- Modifications statutaires Communauté Communes Haut-Jura Saint-Claude**

Considérant que lors de la réunion du conseil communautaire du 1<sup>er</sup> décembre 2021, a été approuvé à l'unanimité la modification des statuts de la Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**APPROUVE** les modifications des statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude portant :

- L'entité est désormais constituée de 22 communes : intégration de Chassal-Molinges (article 1<sup>er</sup>)
- Compétences obligatoires (article 5) :
- Aménagement de l'espace : ajout de Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale (point 5.1)
- Actions et développement économique : ajout de promotion tourisme dont la création d'offices du tourisme sans préjudice de l'animation touristique qui est une compétence partagée, au sens de l'article L.1111-4, avec les communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre (point 5.2)
- Compétences « supplémentaires » rajouter (article 6)
- Rajouter le point 7.8 : Autorité Organisatrice de la Mobilité : organisation de la mobilité au sens de l'article III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L 3421-2 du même code ;

**2-Demande alignement parcelle B39**

VU la demande en date du 06 janvier 2022 par laquelle le Cabinet COLIN et Associés, sollicite l'alignement sur la voie communale « Crêt Joli », au droit de la propriété située aux Moussières « Au Pré Provin », parcelles cadastrée B 39,

Considérant qu'un arrêté d'alignement sur la voie communale du Crêt Joli doit être délivré,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à délivrer l'arrêté d'alignement sur la voie communale du Crêt Joli au droit de la propriété située aux Moussières « Au Pré Provin » cadastrée B 39.

**3- Avis sur la désaffiliation Communauté d'Agglomération du Grand Dole du Centre de Gestion du Jura**

Vu le courrier du 3 décembre 2021 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique du Jura (CDG 39) sollicitant l'avis de l'assemblée délibérante de la collectivité sur la désaffiliation de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole (CAGD) au 1er janvier 2023,

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

Le CDG 39 a été informé par le Président de la CAGD qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 les effectifs de la CAGD dépasseront le seuil d'affiliation obligatoire au CDG 39 (350 agents) et sollicite la désaffiliation de la CAGD du CDG 39.

Les collectivités de moins de 350 agents sont obligatoirement affiliées au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale ; les autres collectivités peuvent bénéficier de ces prestations si elles le souhaitent, dans le cadre d'une affiliation dite « volontaire ».

Conformément à la loi, la demande de la CAGD est portée à la connaissance de l'ensemble des collectivités et établissements publics affiliés au centre de gestion.

Un droit d'opposition à cette demande de désaffiliation est conféré aux collectivités et établissements publics affiliés par les dispositions du quatrième alinéa de l'article 15 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, au terme desquelles « il peut être fait opposition à cette demande par les deux tiers des collectivités et établissements déjà affiliés représentant au moins les trois quarts des fonctionnaires concernés ou pour les trois quarts de ces collectivités et établissements représentant au moins les deux tiers des fonctionnaires concernés. »

Ce droit d'opposition doit être mis en œuvre dans un délai de deux mois à compter de la réalisation de la présente information.

Il est demandé à l'assemblée délibérante de se prononcer sur la demande de désaffiliation de la CAGD.

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 8 voix pour, 3 abstentions

**DE NE PAS S'OPPOSER** à la désaffiliation de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale du Jura à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

#### **4- Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)**

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Monsieur le Maire propose par conséquent de faire application de cet article à hauteur de 14 877€ soit un quart de 59 510.41€ (pour la voirie).

Autorisation est donnée, à l'unanimité, à Monsieur le Maire de mandater les dépenses d'investissement du budget principal avant le vote du budget 2022.

#### **5- Questions et informations diverses**

❖ Attribution de subvention :

Monsieur le Maire informe de l'attribution de subvention au titre du fonds « Transformation numérique des territoires » pour un vidéoprojecteur, pour un montant de 351.46€ soit 50% subventionné.

❖ Travaux (points qui seront étudiés en commission travaux) :

Demande d'AD-MECA de mettre un crochet à neige au-dessus de la station d'épuration  
Proposition de créer un stock de sel et gravillons le long de la station d'épuration

❖ Eau : point réalisé par Monsieur le Maire

❖ Commission petite enfance : point réalisé par Sandra GROSTABUSSIAT

La commission « petite enfance » a eu une réunion en visio avec Madame COSTE le 26.10.2021, qui a créé des micro-crèches afin de renseigner globalement sur le fonctionnement. Une autre rencontre est prévue prochainement.

❖ Informations diverses :

- Les nouvelles réglementations concernant le pass vaccinal seront mises sur le site internet
- Les colis de Noël ont été distribués
- Un rappel sera inscrit dans le procès-verbal et affiché dans les panneaux de la Commune concernant les règles de ramassage de déjection canine.